Message posté sur Instagram
le 10 octobre 2021 à 10 h 45

14 J'aime

IN **Iris Noir**

C'est ici que travaille ma grande sœur Prune. Autrefois c'était un hôtel particulier, aujourd'hui c'est une banque. Ma sœur est bien plus vieille que moi. On n'a pas le même papa. En fait c'est ma demi-sœur. Je lui ai fait part de mes problèmes, quand elle venait manger les dimanches midi à la maison, mais elle ne m'a pas écoutée. Je la cite : « tes gamineries ne m'intéressent pas. À mon époque, on avait aussi des problèmes, et l'école permet d'apprendre à se défendre, elle forge le caractère ». Ma propre sœur, vous imaginez ? Elle a assisté à mes déboires, à cette affliction qui m'a enveloppée au fil des mois. Elle aurait pu m'aider. Mais elle n'a rien fait. Elle n'a rien dit. Et ça fait encore plus mal lorsqu'il s'agit de sa famille. Il y en a à qui je peux pardonner. Elle n'en fait pas partie.

#irisnoir

Énigme

Sur la plaque de l'hôtel : une couleur de quatre lettres se cache parmi les lettres des quatre premiers mots de la dernière ligne. Laquelle est-ce ?

Réponse

Rendez-vous à l'ancienne Prison Saint-Michel, là où je l'ai rencontré. Un conseil : empruntez la grande rue Nazareth jusqu'à la place du Salin. Près de la station de métro Palais de Justice, surveillez les signes, et peut-être trouverez-vous une page de mon carnet ? Un indice : sa présence m'apaise quand j'écris.

#irisnoir

Message envoyé sur Messenger
de Prune à 10 h 46

Ne me mêle pas à tes histoires « sœurette ». T'es vraiment pathétique. Appelle-moi quand t'auras fini tes caprices.

Message envoyé sur Twitter de Rose à 10 h 47

Bonjour Manon. Je suis sincèrement très attristée par tout ce qui t'arrive. 😢Je sais qu'on ne se connait pas trop, on est dans le même groupe d'écriture, et je voulais juste te dire que j'ai adoré ta nouvelle ! Elle est trop bien ! Bravo ! J'espère que tu gagneras le concours ! 🙏🤞 Voilà, j'espère que mon message te redonnera un peu de baume au cœur. À plus. 😘

Fil de discussion Snapchat
10 octobre 10 h 47

GIDION
Je savais pas qu'elle avait une sœur. 😱

CLEM
En tout cas, moi, j'aimerais pas me la taper comme sœur, la Manon. 😂

GIDION
Elle doit lui lire ses textes !

CLEM
Beuuuuurk ! 🤮

MIM
Vous pensez que c'est une histoire de famille ? Que c'est à cause de sa sœur qu'elle fait ça ?

CLEM
Arrête de flipper, Mim. T'es pénible. 😡

LE CYBER-HARCÈLEMENT SE DISTINGUE DU HARCÈLEMENT PHYSIQUE À PLUSIEURS NIVEAUX :

- **La diffusion massive et instantanée des messages** peut toucher un très large public, il est très difficile d'en reprendre le contrôle
- Avec le cyber-harcèlement, le harcèlement subi à l'école se prolonge au domicile, sans répit pour l'enfant. **Plus aucun espace de sa vie n'est protégé.**
- **Le harceleur peut rester anonyme** en agissant via un pseudo, et ne jamais se dévoiler, ce qui peut augmenter l'angoisse de la victime.

Les contenus diffusés peuvent demeurer en ligne, même si le harcèlement cesse.

DES CONSÉQUENCES GRAVES

La cyberviolence et le cyber-harcèlement ont des conséquences graves sur le bien-être et la santé mentale des victimes mais aussi des agresseurs et des témoins.
Il existe un consensus général selon lequel ces conséquences seraient plus importantes que celles du harcèlement traditionnel en raison des caractéristiques particulières de ce type de violence (anonymat, pouvoir de dissémination et public élargi etc.).
Il existe des différences selon le type de cyberviolence et les jeunes sont plus affectés par des abus au moyen du téléphone portable ou par la diffusion indésirée de photographies/vidéo clips de la victime que par des courriels désagréables ou des agressions dans des réseaux sociaux. Contrairement à la violence ordinaire, face à l'écran, les victimes sont très souvent seules et ne peuvent pas être aidées par leurs camarades.

DES VIOLENCES CUMULÉES

Les élèves victimes de cyber-harcèlement sont souvent également victimes de harcèlement au sein de l'École. Pour les agresseurs, internet offre une cour de récréation virtuelle dans laquelle ils peuvent poursuivre leurs actions. Avec le cyber-harcèlement, le harcèlement subi à l'école se prolonge donc au domicile, et sans répit. Aucun espace de vie n'est protégé.

Exposée 24 h/24 et 7 j/7, la victime connaît un état d'insécurité permanent, et se sent encore plus isolée et fragilisée. En France, 40 % des élèves disent avoir été victimes d'une agression ou méchanceté en ligne. Le moyen le plus fréquemment cité reste le texto pour un élève sur cinq (20,3 %), suivi d'appels téléphoniques méchants, humiliants, désagréables (13,9 %), de l'usurpation d'identité (12,1 %), de l'exclusion d'un groupe social en ligne (11,6 %), de problèmes sur un chat/MSN.

On constate donc que ce sont les téléphones portables qui sont le moyen privilégié de l'agression. En ce qui concerne les réseaux sociaux, 4,8 % des élèves interrogés disent être victimes (Blaya, 2013). Le Happy Slapping (agression filmée) reste minoritaire comme l'indiquent les chiffres de l'enquête nationale de victimation au sein des collèges publics et les travaux de C. Blaya.

LA RESPONSABILITÉ DES ADULTES

Tous les adultes doivent agir ensemble pour prévenir et combattre le cyber-harcèlement. Ils ont responsabilité en termes de prévention mais aussi d'aide en cas de difficulté.

L'âge de début d'accès à internet se situe aux alentours de 9 ans et ne cesse de diminuer. Rapidement, l'enfant va être équipé avec un outil numérique personnel : ordinateur, téléphone portable ou/et tablette. À partir de ce moment, tous les adultes présents dans la vie de l'enfant peuvent l'accompagner dans son utilisation numérique.
Le cyber-harcèlement étant le risque le plus important auquel un enfant est exposé sur Internet, il est le devoir de tous de prévenir et combattre l'intimidation en ligne.
Les premiers adultes à prodiguer aide et conseils en matière de sécurité sur Internet sont les parents (60 %) puis les enseignants (43 %) et enfin les pairs (26 %).
L'âge des premiers pas sur Internet est de plus en plus bas (9 ans en moyenne).

Source :
https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/que-faire/quest-ce-que-le-cyberharcelement/

NON AU HARCÈLEMENT
ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020 Service & appel gratuits
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)